

❖ **Atelier 3 : Comment entraîner une large adhésion et participation des citoyens pour accompagner la préservation et la reconquête de la biodiversité ?**

Animation de l'atelier :

Atelier animé par Patricia Ricard (CESE), assistée de Patricia CROUTTE (CREDOC étude), de Gilles LECUIR (Natureparif), Françoise BAS (UNAF), Grégoire LOIS (MNHN).

Constats et enjeux

Si comme le montre l'enquête du CREDOC « *L'opinion des français sur la participation des citoyens à une agence pour la biodiversité* » d'avril 2015 les citoyens français sont nombreux à afficher une forte sensibilité à l'environnement (85%), il apparaît qu'ils sont relativement peu nombreux à revendiquer une bonne connaissance de la biodiversité (57%). Par ailleurs, 92% d'entre eux pensent qu'il est tout à fait opportun d'associer les citoyens au fonctionnement de la future AFB.

La préservation et la reconquête de la biodiversité est l'affaire de tous. C'est ce que rappelle régulièrement de nombreuses associations environnementales dans leurs plaidoyers et nombreux élus dans leurs discours. Et c'est en effet en mobilisant le plus grand nombre de citoyens qu'on parviendra à atteindre des résultats significatifs. La création de l'AFB est une opportunité pour faire connaître la biodiversité et pour mobiliser les français. L'une des ambitions de la future agence est en effet d'associer le grand public et de promouvoir une large participation citoyenne à la préservation et à la reconquête de la biodiversité. Cette ambition pourra se traduire dans la gouvernance de l'AFB et dans la mise en œuvre de programmes d'activités déclinés au travers de partenariats renforcés avec l'ensemble des structures d'ores et déjà actives auprès du public.

La prise en compte de l'intérêt des français pour agir en faveur de la biodiversité et la relative méconnaissance qu'ils ont de celle-ci sont des facteurs déterminants dans les réflexions menées par le groupe travail et les recommandations qui en découlent.

Recommandations

- L'accès aux savoirs :
 - o Dans le système éducatif

L'AFB doit garantir un accès égal à l'éducation à la biodiversité et à la nature sur tout de territoire. A cette fin et pour lutter contre les disparités régionale, elle pourra accompagner l'établissement de stratégies régionales d'éducation à la nature en collaboration avec tous les acteurs éducatifs du territoire. L'AFB initiera des collaborations avec les ministères de l'Education Nationale, de la recherche et de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, de la culture afin d'envisager la création d'un acteur interministériel qui œuvrera pour faire entrer les notions de biodiversité et d'écologie dans les programmes scolaires. Cette collaboration devra également faire appel aux associations et aux collectivités territoriales.

Dans cette perspective, il s'agira également de former les enseignants et futurs enseignants à ces nouvelles matières qui pourront être envisagées de façon transdisciplinaire. La conception de ces enseignements devront se faire avec une didactique et une pédagogie innovantes et ludiques (Création de MOOC, intensification du programme Vigie Nature Ecole...).

- Dans les territoires
 - L'audiovisuel

L'AFB doit avoir pour objectif de faire entrer la biodiversité dans le quotidien des français. La télévision, la radio et le web sont des fenêtres sur la biodiversité et constituent des moyens puissants d'information et de d'éducation. L'AFB pourra créer des programmes courts diffusés en prime time, proposer dans les bulletins météo des informations saisonnières relatives à la biodiversité, rappeler son importance dans la vie quotidienne...

Le groupe de travail recommande d'envisager de rendre obligatoire de façon légale pour les chaînes la diffusion de programmes en lien avec la nature, la biodiversité et le développement durable.

Enfin l'AFB devra engager la sauvegarde et la numérisation des archives audiovisuelles relatives à la biodiversité afin de constituer un patrimoine visuel et sonore de la nature en France. A cet égard, il conviendra de mettre en place un partenariat avec l'INA.

- Le digital

Pour donner accès aux savoirs au plus grand nombre il faudra créer une plate-forme digitale au service des missions de l'AFB. Au-delà de la communication éditoriale, l'agence pourrait être émetteur et diffuseur de contenus, anciens et nouveaux, fournis par l'ensemble des acteurs. On pourra également articuler ce service avec le portail « Centre d'échanges français pour la convention sur la biodiversité biologique ». Il faudra développer ce portail afin qu'il devienne un lieu de ressources sur la biodiversité (multi-connaissances, savoir-faire, matériels pédagogiques, etc.) et d'échanges via, notamment, une bibliothèque de liens utiles. L'agence pourra aussi accompagner la transition digitale des acteurs de la biodiversité, valider et recommander des outils mobiles et des applis, tout en favorisant l'open source.

L'AFB en interaction avec la FRB et les acteurs scientifiques et naturalistes pourra mettre en valeurs et diffuser les travaux de recherches sur la biodiversité et œuvrer au rapprochement d'observatoires opérationnels et de recherche (SINP, Eau France, Ecoscope...). Enfin elle pourra également créer et animer un observatoire des initiatives et des actions à la biodiversité.

- L'appui aux acteurs de la biodiversité
 - Rendre visible les acteurs et les actions à la biodiversité

Le site internet de l'AFB devra comporter un annuaire exhaustif des acteurs, de leurs outils et dispositifs. Cet outil sera construit en s'appuyant sur les réseaux régionaux d'éducation à l'environnement ainsi que sur les pôles d'expertises scientifiques et techniques. Une entrée par

acteurs pourra être proposée afin de faciliter l'orientation. L'agence doit aussi identifier, évaluer, diffuser les bonnes pratiques, les actions exemplaires, les meilleurs outils pédagogiques en favorisant leur mutualisation et appropriation par les acteurs à toutes les échelles. La dimension participative du public devra être recherchée tant dans le recueil des actions que de leur évaluation.

- Soutenir et valoriser les associations et les bénévoles

L'AFB pourrait appuyer à la professionnalisation des salariés des associations et offrir un appui à la formation des bénévoles actifs.

L'AFB devra promouvoir et favoriser le bénévolat, essentiel au fonctionnement des associations et des sciences participatives. Cela nécessite de clarifier le statut du bénévole au sein des associations vis-à-vis des assurances, en permettant la couverture civile et pénale de l'organisateur et du participant (pour l'assurance, en cas d'accident en cours de balade par exemple). Cela permettrait de lever des freins et de faciliter les sorties terrain. L'AFB pourrait aussi créer une reconnaissance citoyenne en décernant une médaille / une décoration pour la biodiversité à l'instar des palmes académiques (les lauriers de la biodiversité).

- Soutenir et amplifier les initiatives associatives locales

Le crowdfunding est un outil puissant en termes de communication, de visibilité et de mobilisation des citoyens. L'agence pourrait aider à mettre en œuvre des opérations de levée de fonds auprès du grand public pour des projets locaux portés par des associations. Cela nécessitera une articulation avec la FRB et la création d'une cellule spécialisée au sein de l'AFB.

- Coordonner les acteurs de la biodiversité

L'AFB pourrait informer les acteurs sur les programmes européens permettant de financer des actions favorables à la biodiversité. Elle pourrait aussi animer elle-même des candidatures regroupant différents partenaires publics comme privés

- En conclusion

L'AFB devra prendre position et donner son avis pour garantir la préservation de la biodiversité. En effet, la légitimité et la crédibilité de l'AFB reposeront aussi sur sa capacité à organiser l'expertise publique et collective relative à des projets impactant ou favorisant la biodiversité en amont comme dans la mise en œuvre et le suivi au travers notamment de son CS.

Cette mission pourrait prendre la forme d'un secrétariat qui jouerait un rôle de médiateur entre usagers, scientifiques et décideurs, éclairant et préparant les avis du Conseil National de la Protection de la Nature, du Conseil National de la Biodiversité et du CESE.

Enfin, pour agir en accord avec ses ambitions l'AFB devra être dotée de moyens conséquents. Il existe des redevances pour pollution diffuse par les pesticides ou sur l'extraction de granulats terrestres ou marins, qui sont des pressions sur la biodiversité. L'augmentation de leurs taux permettrait un financement dédié via les agences de l'eau, pour des actions concrètes.